

Jean-Michel FATON

HIVERNAGE DU GRAND CORMORAN AU CONFLUENT DROME-RHONE

Référence : FATON (J.M.) 1985 — Hivernage du Grand Cormoran au confluent Drôme-Rhône — *Bièvre*, 7 (1), 27-29. 85, rue d'Indy - 07500 GRANGES-LES-VALENCE.

Résumé : Le Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*) est observé en stationnement hivernal dans la réserve de chasse du confluent Drôme-Rhône depuis octobre 1979. Leur nombre n'a cessé de croître depuis 4 ans pour atteindre 220 en février 1984. Les comportements reproducteurs observés n'ont pas donné de résultat pour l'instant. Cette expansion spectaculaire est le résultat de la protection légale de l'espèce en France depuis 1972, l'augmentation des couples nicheurs au Danemark et la création de cette réserve de chasse en 1975.

Summary : Wintering of the Cormorant at the Drôme-Rhône confluence. The Cormorant (*Phalacrocorax carbo sinensis*) has been observed wintering in the game preserve of the Drôme-Rhône confluence since octobre 1979. Its numbers have kept increasing for 4 years, up to 220 individuals in february 1984. The breeding behaviour which has been observed has given no result so far. This dramatic expansion results from the legal protection enjoyed by the species in France since 1972, the increase of breeding pairs in Denmark and the creation of this game preserve in 1975.

Le Grand Cormoran *Phalacrocorax carbo sinensis* fréquente volontiers les eaux douces des lacs et des grands fleuves. La vallée du Rhône, de Vienne à Orange, est un couloir migratoire pour cette espèce. Depuis 1975, date des premières prospections systématiques le long du Rhône, le confluent de la Drôme et du Rhône est apparu comme le site le plus favorable au stationnement du Grand Cormoran dans la vallée. Cette note analyse l'évolution de ce stationnement de l'automne 1975 au printemps 1984.

I — SITUATION DANS LE SUD-EST DE LA FRANCE

Sur le lac Léman, d'une quarantaine dans les années 1950, le nombre des Cormorans hivernant est passé à 100 en 1975 et à 350 en 1982 (GÉROUDET *in* CHOISY 1980 et GÉROUDET 1975 et 1982). Du Léman au delta du Rhône, l'hivernage était limité à quelques individus avant 1980 (CHOISY 1980). En Camargue, le nombre des hivernants est en augmentation depuis peu : BLONDEL et ISENMANN (1981) donnent 1 000 à 2 000 hivernants ; HAFNER *et al* (1983) ont recensé jusqu'à 4 000 individus en décembre 1980 et 6 000 en novembre 1981.

II — MÉTHODE

Le Grand Cormoran est une espèce facile à repérer du bord des plans d'eau. Il se tient généralement posé sur une balise ou un arbre au-dessus de l'eau. Lorsqu'il pêche, sa silhouette caractéristique permet de le différencier au premier coup d'œil de celle des Anatidés.

Près de son confluent avec la Drôme, le Rhône a été classé en réserve de chasse sur environ 9 kilomètres. Ce classement assure une zone de tranquillité pour de nombreux oiseaux aquatiques (en janvier 1984 : 1 000 canards, 60 Hérons, 150 Foulques).

Depuis la création de cette réserve en 1975, les ornithologues ont effectué des comptages réguliers. Cette synthèse a été possible grâce aux résultats des 79 recensements de PENEL, des 73 de FATON, des 37 de DUC et des 36 de CHOISY.

III – RÉSULTATS (fig. 1)

Le stationnement du Grand Cormoran est apparu en octobre 1979. Limité à un maximum de 4 individus la première année, 19 fin janvier 1982, ils étaient 121 en janvier 1983 et jusqu'à 220 mi-février 1984.

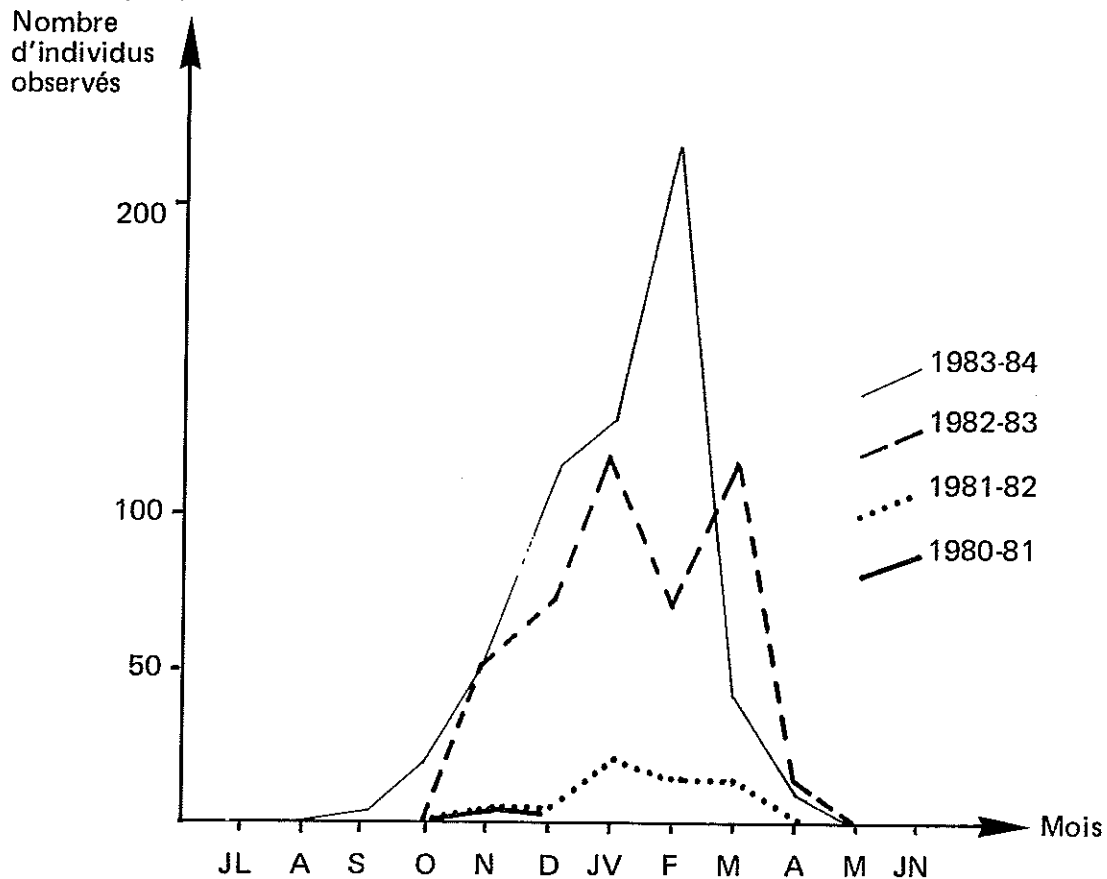


Figure 1 : Évolution des effectifs de Grand Cormoran stationnant au confluent de la Drôme et du Rhône

III-1 – Comportements observés

Le premier hiver, les oiseaux présents étaient peu nombreux. Ils se tenaient à proximité des groupes d'Anatidés et se perchaient sur les balises de navigation. Lors de la saison 1981-1982, le groupe d'hivernants a rapidement dépassé 10 individus. Ils ont alors pris l'habitude de venir se reposer, perchés en compagnie des Hérons cendrés sur l'île de Printegarde, à 500 mètres en amont du confluent. Cette île boisée de 200 m de long et de quelques dizaines de largeur, bénéficie d'une grande tranquillité vis-à-vis des dérangements humains. C'est toujours cette île qui abrite le dortoir des Cormorans en 1984. A Printegarde, beaucoup d'individus restent toute la journée pour se reposer, se sécher ou pêcher dans le Rhône. Seulement quelques-uns sortent de la réserve pour aller se nourrir jusqu'au Sud de Valence ou au Nord de Montélimar à près de 20 kilomètres de leur dortoir.

Suite à des opérations de dragage à proximité immédiate, l'île de Printegarde a été aux trois-quarts emportée par une violente crue en avril 1983. Seuls quelques

arbres se sont maintenus. Les Cormorans, encore plus nombreux l'hiver suivant, ont évincé les Hérons cendrés. Les saules et les peupliers entièrement recouverts de fientes blanches risquent de dépérir.

Chaque printemps depuis 1982, nous avons pu observer en mars des parades nuptiales et des transports de matériaux de nidification. Ces tentatives sont le fait d'immatures. Une nidification n'est pas exclue si l'hivernage se poursuit dans de telles conditions. En mars, les Grands Cormorans disparaissent rapidement au moment des gros passages de migrateurs dans la vallée. Quelques jeunes, attachés au site, restent jusqu'à la mi-avril.

III-2 – ORIGINE DES OISEAUX

L'explosion démographique des Cormorans de notre vallée trouve son origine dans l'augmentation des effectifs dans les zones de nidification. CHOISY (1980) cite 6 reprises de Grand Cormoran en Rhône-Alpes, 4 dans les années 1930 en Hollande et 2 dans les années 1970 au Danemark. HAFNER *et al* (1983) attribuent l'augmentation des hivernants camarguais à cette dernière origine. Selon HANSEN (*in* HAFNER *et al* 1983) les couples nicheurs au Danemark sont passés de 2 500 en 1970 à 5 000 en 1980. La protection légale accordée dans tous les pays européens dans les années 1970 a permis cette croissance spectaculaire.

IV – CONCLUSION

Au moins en partie, l'apparition spectaculaire du Grand Cormoran dans l'avifaune hivernante de notre vallée résulte des mesures prises pour protéger les oiseaux migrateurs : protection légale en France depuis 1972 et, surtout pour notre région, augmentation du nombre de réserves de chasse pour les oiseaux aquatiques. Nous souhaitons que cet article plaide en faveur des réserves de grande taille et de la réussite de la réserve de chasse agréée de Printegarde dont l'avenir est remis en cause par certains chasseurs passésistes.

V – BIBLIOGRAPHIE

- BLONDEL (J.), ISENMANN (P.) 1981 – *Oiseaux de Camargue* – Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 344 p.
- CHOISY (J.P.) 1980 – Grand Cormoran et espèces voisines – *Cahier Nat. Drômois*, 1 (3), 129-148.
- GÉROUDET (P.) 1975 – Le 22^e recensement hivernal des oiseaux d'eau en Suisse romande, mi-janvier 1975 – *Nos Oiseaux*, 33 (4), 169-176.
- GÉROUDET (P.) 1982 – Les oiseaux d'eau en Suisse romande : résultats du 29^e recensement – *Nos Oiseaux*, 36 (8), 363-368.
- HAFNER (H.), JOHNSON (A.), WALMSLEY (J.) 1983 – Recensements des Grands Cormorans et d'Ardéidés en Camargue – *Bull. Centre Rech. Orn. Provence*, 5, 60-68.